

Rwanda : des missiles Mistral dans l'arsenal de l'armée à la veille du génocide

Olivier Fourt

RFI, 1^{er} juin 2012

Quinze missiles Mistral, alors interdits à la vente, figuraient au sein de l'arsenal de l'armée rwandaise, à la veille du génocide, indique un document de l'ONU, versé jeudi 31 mai au dossier d'instruction sur l'attentat contre le président Habyarimana, affirme le quotidien français Libération. La liste révélant la présence de ces missiles sol-air de fabrication française découverte par une journaliste britannique dans les archives de l'ONU a été remise aux juges Marc Trévidic et Nathalie Poux par les avocats des personnalités rwandaises, mises en examen dans cette affaire par le juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière en 2006, précise le quotidien dans son édition de ce vendredi 1^{er} juin.

A cette époque les missiles Mistral étaient considérés à juste titre comme des armes redoutables, à ne pas mettre entre toutes les mains. Mais les exportations de Mistral semblent

commencer dès le début des années 90. Certains pays du Golfe font partie des premiers clients de ces missiles anti-aériens.

Selon la base de donnée du l'Institut international de recherche sur la paix basé à Stockholm, la Belgique a aussi reçu des Mistral entre 1993 et 1994.

Aujourd'hui encore, du côté du constructeur MBDA (Matra-Défense et de BAe Dynamics), comme du côté du ministère de la Défense, on ne souhaite pas publier la liste des pays utilisateurs du Mistral.

Le Mistral, qu'est-ce que c'est ?

Écouter (00 :39)

Alors des missiles Mistral ont-ils pu se retrouver au Rwanda en 1994 ? On sait qu'à l'époque la collaboration militaire entre Paris et Kigali

était très étroite... reste que ces missiles étaient considérés comme très sophistiqués, pas forcément adaptés aux budgets et aux besoins des armées africaines, qui utilisaient plutôt des missiles sol-air d'origine soviétique, en revanche, les troupes françaises opérant sur le continent utilisaient régulièrement des missiles anti-aérien de ce type pour assurer leur protection.

Que sait-on du missile utilisé contre le président rwandais Habyarimana ?

Depuis l'attentat en avril 1994 contre le président rwandais Juvénal Habyarimana (événement déclencheur du génocide contre les Tutsis), il n'y a quasiment pas eu de débat sur le type d'arme utilisée. Les interrogations ont le plus souvent porté sur le lieu des tirs et l'identité du ou des tireurs. C'est un missile soviétique qui est systématiquement désigné. Toutes les enquêtes suivent la même piste : ce sont deux missiles SAM 16 qui auraient été utilisés contre le Falcon 50

du président rwandais.

Ces missiles sol-air, développés dans les années 70-80 par les Soviétiques, sont au moment des faits très répandus dans le monde. Selon l'ONG Human Rights Watch, l'armée du Rwanda en possède. L'enquête la plus récente, celle du juge français Marc Trévidic, dont le rapport ballistique est sorti en janvier dernier, va dans ce sens. Le magistrat présente 53 types d'armes qui auraient pu être utilisées. Fabrication, capacité, portée, chacune est présentée de façon détaillée. Dans sa conclusion, le juge français écrit : « Le système d'arme le plus susceptible d'avoir été mis en œuvre serait le SAM 16 ».

Quinze jours après l'attentat, deux tubes de lancement de ce missile auraient été retrouvés dans la zone de Masaka. Cette découverte révélait une possible implication du Front patriotique rwandais. Marc Trévidic affirme qu'elle n'a pas influencé son enquête. Néanmoins, l'intégralité de son rapport de 338 pages se base sur l'utilisation possible de ce type de missile soviétique. Les missiles français, les Mistral 1 et 2 sont également analysés. L'expertise indique : « Largement diffusé mais trop récent, ce matériel n'a pas pu être utilisé lors des faits ».